

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

**ACCORD-CADRE COMPOSITE
DE FOURNITURES COURANTES
ET DE SERVICES**

**Prestations de Nettoyage des Locaux et de
Vitrerie des bâtiments
de la CCI Alsace Eurométropole**

Consultation n°2026/CONSU/06 du 24 mars 2026

Lot n°9

**CCI AE Campus Mulhouse
15, Rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE**

CCI ALSACE EUROMETROPOLE
14 rue de la Haye – Schiltigheim
CS 10066 - 67012 STRASBOURG CEDEX

Désignation du CCTP :

Le cahier des charges décrit la désignation des lieux, les surfaces, la nature des surfaces et les cadences des opérations par site.

Les données chiffrées sont mentionnées à titre indicatif, les entreprises sont tenues d'effectuer leur propre évaluation à l'occasion de la visite préalable des différents sites

Les prestations suivantes sont exclues du marché :

- Le déménagement du mobilier,
- Le nettoyage du matériel informatique (à exclusion des claviers et souris).

Les prestations, objet de la présente consultation, concernent les installations et équipements de **CCI CAMPUS – 15 rue des Frères Lumière 68200 Mulhouse.**

1. Nettoyage des sols :

- ✓ Traitement avec des appareils (mono brosse, autolaveuse, ...) équipés d'accessoires adaptés aux types de surfaces et de déchets et ne détériorant pas les surfaces traitées, permettant l'enlèvement des tâches, chewing-gums, étiquettes autocollantes, etc.,
- ✓ Les détergents et produits utilisés doivent être en rapport avec les qualités et caractéristiques du matériau pour éviter toute agression chimique,
- ✓ Revêtement non textile, caoutchouc, PVC, thermoplastique, liège, peinture.
- ✓ Dépoussiérage sec par aspiration et balayage humide, spray-méthode, métallisation, tous traitements selon la nature exacte du revêtement et recommandations du fabricant,
- ✓ Tapis brosses et fosses : aspiration,
- ✓ Réaliser le shampooing et le détachage des moquettes, selon planning semestriel établi
- ✓ Sols pierre : dépoussiérage humide, lavage et lustrage des sols, cristallisation. La brillance ou la matité du sol pierre requise doit être obtenue en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires,
- ✓ Parquet flottant/huilés : dépoussiérage, lustrage, et entretien,
- ✓ Lavage des sols carrelés dans les sanitaires.

Après lustrage, les sols ne devront pas être glissants et leur aspect devra être uniforme. Aucune éclaboussure, ni rayure, ne devront être faites sur les murs, meubles ou matériel des locaux.

Le rinçage ne devra laisser ni traces, ni auréoles.

2. Nettoyage des escaliers, marches et contremarches

Dépoussiérage et nettoyage selon le type de revêtement, désinfection des balustrades.

3. Nettoyage des murs et des plafonds

Les murs, cloisons et plafonds quelque soient leurs revêtements sont dépoussiérés. Les murs des sanitaires sont désinfectés.

4. Nettoyage de l'ascenseur

Toutes parois accessibles, sols, parements verticaux intérieurs, cabines et extérieures de gaines, plafonds, portes et encadrement, boutons de commande : actions selon le type de revêtement.

Parois, commandes : désinfection et enlèvement de toutes marques, traces, taches.

5. Le nettoyage du mobilier fixe et mobile

Dépoussiérage, enlèvement des marques et traces par nettoyage humide, désinfection, des tables, sièges y compris piétements, armoires, agencements, rayonnages, banque d'accueil, cloisons, poteaux, portes, plaques de propreté, interrupteurs, lecteurs de badges, plinthes, glaces, miroirs, téléphones, corps de chauffe, dépoussiérage des extincteurs et tous appareils meublants jusqu'à deux mètres vingt (2,20 m) de hauteur.

Les mobiliers et matériels divers (tables, fauteuils, sièges, objets sur les bureaux et étagères) qui sont déplacés pour permettre l'exécution d'une prestation, sont obligatoirement remis à l'endroit exact qu'ils occupaient à l'origine.

Les documents posés sur les bureaux ou étagères ne doivent en aucun cas être déplacés, ni touchés, seuls les bureaux ou étagères dégagés doivent être nettoyés.

Le dépoussiérage est effectué avec soin en utilisant des tissus et produits spécialement traités et adaptés pour cet usage. En règle générale, éviter, si la finition est satinée ou mate, de nettoyer en frottant vigoureusement afin de ne pas provoquer de surbrillance.

Les combinés téléphoniques, souris et claviers informatiques sont dépoussiérés, nettoyés et désinfectés avec des produits parfaitement neutres et antiallergiques.

Le nettoyage des cuivres, métaux polis, inox, parois métalliques en acier laqué se fait par astiquage doux pour éviter les rayures et selon les recommandations des fabricants (revêtements mobiliers compris).

6. Le nettoyage des locaux sanitaires :

- ✓ Lessivage et désinfection des sols (y compris joints de carrelage), des revêtements muraux, de tous les équipements jusqu'à une hauteur de deux mètres vingt (2,20 m), des glaces, des faïences et des portes.
- ✓ Nettoyage, désinfection et détartrage des appareils sanitaires, lavabos, sièges et distributeurs.
- ✓ Le Titulaire est tenu de signaler toute panne et engorgement des canalisations.
- ✓ Entretien des appareils et des poubelles.
- ✓ Le titulaire s'engage à veiller à l'approvisionnement régulier de tous les distributeurs sous peine des pénalités à l'article 15 du C.C.A.P.
- ✓ CCI Campus prend exclusivement en charge la fourniture des consommables sanitaires suivants :
 - Papier hygiénique,
 - Essuie mains,
 - Savon.

7. Entretien des canalisations :

Le titulaire devra éviter toutes obstructions ou dégradations des canalisations d'évacuation et. Il respectera les normes environnementales en vigueur.

Il conviendra de traiter les canalisations et d'introduire une fois par mois un agent destructeur.

8. L'enlèvement des déchets :

Le titulaire doit procéder au vidage des corbeilles en respectant le dispositif de collecte sélective mis en place à CCI Campus. Les prestations liées au traitement des déchets consistent à :

- ✓ Fournir et mettre en place les sacs nécessaires pour les poubelles déchets en mélange (sacs noirs ou opaques) et les sacs de tri sélectif (transparent)
- ✓ Collecter les éventuels déchets hors poubelles
- ✓ Vider les 2 types poubelles (déchets en mélanges / tri sélectif)
- ✓ Nettoyer les poubelles intérieures et extérieures
- ✓ Signaler tout matériel (bennes, poubelles, cendriers) dégradé.

Les déchets des bureaux autres que ceux contenus dans les corbeilles à papier ou posés sur les poubelles (cartons, documents périmés, etc.) ne sont enlevés que sur indication particulière.

Le titulaire devra évacuer quotidiennement les déchets à la fin de chaque prestation dans les bennes extérieures prévues à cet effet. Les cartons devront être pliés avant évacuation en benne. Le titulaire devra sortir les bennes les jours de collecte.

L'enlèvement des déchets de la maintenance technique est exclu, de même que les objets personnels.

NETTOYAGE DES VITRAGES

1. Les prestations de vitrerie incluent :

- ✓ Le nettoyage de toute la hauteur des deux faces, y compris les raidisseurs, pare closes et bâtis sans laisser de traces résiduelles de raclette, chiffon, etc.
- ✓ L'essuyage soigné des encadrements à l'aide d'un chiffon microfibres. Le nettoyage des tous les rebords de fenêtre (intérieurs et extérieurs).

Le Titulaire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une sous-estimation des besoins financiers pour ne pas exécuter cette opération notamment dans les zones les plus difficiles d'accès. En outre, le Titulaire devra prendre toutes ses dispositions afin que l'exécution de cette prestation n'induisse pas de salissure des surfaces environnantes.

N.B. : Les prestations de nettoyage du vitrage feront l'objet de bons de commande de la part du Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Les mesures indiquées sur le tableau des surfaces ne correspondent qu'à une face de la vitre.

CRITERES DE QUALITE

La qualité du nettoyage est appréciée par l'examen de cinq critères (5) :

1. Aspect :

Dans le domaine du nettoyage, l'aspect est la première impression visuelle de netteté et de propreté qu'offrent une zone, un local et leurs équipements. Les prestations de nettoyage devront évidemment être adaptées à la nature des matériaux et être agréées par CCI Campus. Elles ne devront en aucun cas altérer l'aspect et la structure des matériaux.

2. Confort :

Dans le domaine du nettoyage, le confort est apprécié au travers des facteurs de perception (olfactives, tactiles, auditives et visuels)

Concernant les perceptions olfactives, les prestations devront supprimer ou éventuellement masquer, par l'utilisation de produits appropriés, les mauvaises odeurs dues aux souillures de différentes natures.

Concernant les perceptions tactiles, les prestations devront être effectuées de telle sorte que les surfaces traitées ne soient pas désagréables au toucher.

Concernant les perceptions auditives, les prestations devront être conduites de manière à éviter tout bruit intempestif entraînant une perturbation de l'environnement.

3. Hygiène :

L'hygiène est l'ensemble des principes et des pratiques relatifs à la conservation de la santé.

Dans le domaine du nettoyage, l'hygiène repose sur l'assainissement, aussi bien des surfaces, que des atmosphères ambiantes.

4. Propreté :

Les prestations concernent l'enlèvement des salissures non adhérentes tels que les déchets et les poussières et l'enlèvement des salissures adhérentes, telles que les taches les traces de doigts, l'encrassement.

5. Sécurité :

Les techniques et produits utilisés pour le nettoyage doivent être sélectionnés afin que les sols ne présentent aucune surface glissante susceptible de constituer un danger pour les usagers. De plus l'utilisation des produits doit être réalisée en limitant les risques pour la santé des personnels de propreté et des usagers.

Le titulaire devra signaler par un panneau la zone de nettoyage (ex : attention sols glissants).

TERMINOLOGIE DE NETTOYAGE

Il est rappelé les définitions suivantes :

- Le **dépoussiérage** est l'action d'enlever la poussière par quelques moyens que ce soit.
- Le **nettoyage ou lavage** est entendu comme l'action de rendre net et propre un élément par le biais d'un produit.
- L'**essuyage** est l'action d'ôter en frottant tout corps ou trace sur un élément.
- Le **détartrage** est le fait d'enlever des dépôts sur les parois des sanitaires et douches.
- La **désinfection** est le fait de retirer les germes microbiens qu'un élément peut contenir.
- Le **lessivage** de locaux est le fait de nettoyer avec un produit liquide les parois et autres éléments d'une pièce.
- L'**aération** correspond au renouvellement contrôlé de l'air intérieur, assuré notamment par l'ouverture des fenêtres pour permettre l'apport d'air neuf.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Le Titulaire devra mettre en place les moyens nécessaires pour satisfaire à l'obligation de résultat de qualité optimale. Ceci est vrai pour les produits, les matériels, et le personnel qui doivent être adaptés aux exigences et à la périodicité des prestations.

L'organisation du travail devra respecter les dispositions ci-après :

1. Les vacances

Prestations régulières :

Deux équipes interviennent dans la journée, les effectifs et les durées d'intervention sont à déterminer par le candidat :

- ⇒ A partir de 17h du lundi au vendredi.
- ⇒ Une équipe entre 12h30 et 14h00 (nettoyage cafétéria et toilettes).

Entre Noël et Nouvel An, CCI CAMPUS arrête totalement son activité. CCI Campus fournira les dates de fermeture annuelle chaque année. Cette période pourra être prévue pour une remise en état approfondie des salles de classe notamment.

Fermeture estivale :

Un service réduit est requis pendant la fermeture au public (généralement les 2 premières semaines d'août), avec 3 interventions de 2h par semaine d'un agent de propreté pendant cette période.

Un planning d'occupation des locaux sera fourni

Le nettoyage des deux faces vitrées des fenêtres et impostes pourra être exécuté pendant les heures d'ouverture dans la mesure où cette intervention ne perturbera pas l'activité de CCI CAMPUS.

Concernant les prestations périodiques, elles s'effectueront selon un planning déterminé par le représentant de CCI Campus.

Saisonnalité :

L'activité de CCI Campus est fluctuante en fonction des saisons. Par exemple, la période estivale est moins chargée qu'à l'automne. Les conditions climatiques influent également sur la quantité de travail à produire pour maintenir le site en état de propreté correct. Par exemple, en automne, la présence de feuilles mortes aux abords des bâtiments entraîne une salissure plus importante des sols.

Le candidat pourra proposer dans son offre une variation des horaires de vacations ou du nombre d'agent mobilisés en fonction des saisons sans que cela n'impacte le nombre d'heures ou d'agents sur l'année.

Pour atteindre son obligation de résultat il appartient au titulaire de déterminer les volumes horaires et les effectifs nécessaires de telle sorte que le nettoyage des locaux, équipements et des vitres soit effectué selon les stipulations du C.C.T.P.

2. Accès aux locaux et équipements

En cas de travaux exceptionnels en dehors des heures et des jours de travail, une clé d'accès pourra être remise contre récépissé.

En cas de perte ou de vol d'une clé d'accès, le Titulaire avisera le Représentant du pouvoir adjudicateur. Celle-ci sera remplacée aux frais du Titulaire.

Il est interdit au personnel du titulaire d'utiliser les matériels et équipements que renferment les locaux, notamment les ordinateurs, appareils téléphoniques et les photocopieurs.

3. Protection des installations

Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux combustibles y compris les emballages en papier, carton, bois, matières plastiques, devront être évacués sans délai des lieux d'exécution des prestations et au plus tard à la fin de chaque vacation. Une attention particulière devra être portée sur les déchets des cendriers afin d'éviter tout risque de début d'incendie.

Le Titulaire devra éviter toute obstruction ou dégradation des canalisations d'évacuation.

4. Protection des locaux

Après chaque intervention, le personnel du Titulaire devra fermer les fenêtres et verrouiller les portes à clés, et éteindre les lumières dans les différents locaux, s'assurer que les robinets d'eau froide et d'eau chaude sont bien fermés, signaler au Représentant du Pouvoir Adjudicateur les machines qui seraient encore en fonctionnement ou tout dysfonctionnement d'un équipement.

5. Règles de sécurité et plan de prévention

Le titulaire et le sous-traitant éventuel sont tenus de respecter l'ensemble des règles hygiène et de sécurité auxquelles est soumis le site. Un plan de prévention doit être établi avant le démarrage des prestations et revu annuellement.

Le titulaire devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de son personnel dans l'exécution des tâches en ce qui concerne l'utilisation du matériel et des produits, en se conformant au code du travail.

Dans le cas de travaux en hauteur, le titulaire doit analyser les risques liés à ces tâches et mettre à disposition de son personnel tous les équipements de protection conformément à la législation en vigueur.

Le matériel d'accès en hauteur (échafaudages, nacelle, escabeau...) devra obligatoirement être conformes à la réglementation.

Le matériel appartenant au titulaire ou mis à disposition par CCI Campus devra être en permanence conforme aux règles de sécurité en vigueur. Le matériel ne doit en aucun cas être en contact direct avec les parois verticales. Les extrémités supérieures des échelles et des escabeaux seront protégées, leurs pieds seront munis de patins protecteurs.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur peut interdire le matériel dont l'utilisation est susceptible de provoquer des dégradations ou de compromettre la sécurité des usagers sans que le titulaire ne puisse en demander dédommagement.

Tout dommage causé aux installations et /ou équipements et aux usagers sera à la charge du titulaire.

Le titulaire doit présenter le matériel au Représentant du Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande verbale, pour vérification de conformité avec les normes et règlements de sécurité. Tout matériel défectueux est mis hors de service et remplacé par le titulaire sans délai et à ses frais.

Toutes les dispositions seront prises pour que l'état des meubles, bâtiment, abords, aménagements, décoration, machines, etc. ne soit pas altéré par les opérations de nettoyage en particulier par la projection de produits. Le titulaire aura à sa charge les frais occasionnés par ces détériorations.

Il est rigoureusement interdit au personnel du titulaire :

- ✓ De fumer pendant l'exécution des travaux de nettoyage,
- ✓ D'utiliser les meubles comme moyen de surélévation et d'appui,

Le titulaire instruit son personnel aux règles de sécurité du travail tant générales que particulières. Il veille à faire appliquer les règles de sécurité au travail. Le titulaire fournit l'équipement de protection individuel à son personnel lorsque l'utilisation des matériels le nécessite.

6. Encadrement du personnel

Le Titulaire devra obligatoirement désigner un Responsable Technique et Administratif chargé de l'encadrement et de la discipline du personnel, de l'exécution des prestations et d'une manière générale de l'application des clauses du présent cahier.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de CCI Campus fera part de ses constatations notamment en ce qui concerne l'inexécution d'une prestation ou un manquement dans la qualité du travail fourni au responsable désigné par l'entreprise Titulaire pour le site concerné.

Ce dernier devra alors prendre, dans les plus brefs délais, les dispositions nécessaires afin de remédier à l'inexécution ou au manquement constaté.

7. Service minimal en cas d'arrêt de travail ou congés

Conformément à l'article 10.3 du C.C.A.P., en cas d'arrêt de travail ou à l'occasion des congés de son personnel, le Titulaire sera tenu d'assurer leur remplacement de sorte que les prestations soient assurées conformément au présent CCTP.

Par ailleurs, le Titulaire aura la charge de la formation et de la transmission au préalable des tâches incombant au personnel remplaçant, ainsi que les différentes consignes et spécificités propres aux locaux. Il est ainsi rappelé que la prestation de nettoyage des locaux de CCI Campus est soumise à une obligation de résultat pour le Titulaire.

8. Réduction des impacts environnementaux

Le Titulaire devra réduire les impacts environnementaux de sa prestation. Par exemple, réduire le volume des déchets d'emballage des produits utilisés, prioriser l'utilisation de produits de nettoyage éco labellisés...

8.1. Provenance et qualité du matériel :

Concernant le matériel, le Titulaire devra mettre à disposition de chaque agent exécutant les vacations un chariot complet de lavage disposant d'un nombre de compartiment suffisants pour pouvoir prélever les déchets de collecte sélective. Le titulaire fournit l'ensemble du matériel nécessaire à l'exécution de la prestation (Chiffons, aspirateurs, autolaveuse...).

Le Titulaire indiquera la liste des matériels proposés pour l'exécution des prestations. Cette liste sera accompagnée :

- ✓ D'une notice technique précisant notamment la provenance et l'origine de ces matériels,
- ✓ Des références d'utilisation.

En cours de marché, et dans le cas de remplacement de matériels ou de mise en service de matériels nouveaux, le Titulaire devra obligatoirement les soumettre à l'agrément de CCI Campus avant toute utilisation.

L'utilisation de tout moteur thermique sera strictement interdite.

Le matériel devra être en parfait état d'utilisation, répondre aux normes françaises et européennes homologuées en vigueur et offrir une sécurité optimale au personnel utilisateur. Il doit en outre être suffisamment abondant pour assurer la bonne exécution de l'ensemble des prestations demandées.

Le Titulaire devra les présenter au Représentant du Pouvoir Adjudicateur sur simple demande verbale pour vérification de conformité avec les normes et règlements de sécurité. Tout matériel défectueux devra être mis hors service et remplacé par le Titulaire à ses frais.

Le branchement simultané de plusieurs appareils électriques est interdit sur la même prise.

Le titulaire devra fournir à CCI Campus :

- ✓ Les indices de réparabilité des équipements concernés par ce classement. La qualité des indices sera appréciée dans la notation d'attribution.
- ✓ Une notice technique précisant les performances énergétiques et sonores de chaque matériel utilisé

Tout dommage causé aux installations et équipements sera à la charge du Titulaire.

8.2. Robotisation :

Le titulaire peut proposer dans son offre l'implémentation de matériel « intelligent ». L'utilisation de ces équipements n'est pas obligatoire mais serait appréciée. L'utilisation de ces équipements doit se faire en appui des équipes humaines.

Les objectifs de l'utilisation de ces équipements sont :

- Garantir un niveau d'hygiène élevé dans les locaux à forte rotation (salles de cours, halls d'entrée, et autres espaces communs...).
- Optimiser les interventions en dehors des périodes d'occupation des salles.
- Améliorer la traçabilité des prestations pour répondre aux exigences de qualité et de sécurité.
- Permettre aux agents de consacrer plus de temps au nettoyage des zones difficiles d'accès (plinthes, recoins, espace entre les tables, finitions hautes...)

Équipements robotisés autorisés

Le titulaire pourra intégrer, après validation du pouvoir adjudicateur, les équipements suivants :

- Robots autolaveuse autonomes pour les circulations, halls et grandes salles.
- Robots aspirateurs autonomes pour les salles de formation et bureaux.
- Capteurs IoT permettant de mesurer la fréquentation, l'état des sols ou les consommations.
- Plateformes logicielles d'IA pour optimiser les parcours, planifier les interventions et analyser les données de nettoyage.

Exigences techniques minimales

- Navigation sécurisée (LIDAR, détection d'obstacles, arrêt automatique en cas de présence).
- Fonctionnement autonome avec supervision humaine.
- Niveau sonore compatible avec un établissement d'enseignement si utilisation durant les heures d'exploitation des locaux.
- Production de rapports d'activité mensuels (zones nettoyées, durée, incidents...).
- Conformité aux normes de sécurité, d'électricité et de cybersécurité applicables.
- Paramétrage permettant d'éviter les zones sensibles (salles informatiques, zones d'examen).

Modalités d'intégration dans l'organisation du centre :

- Les robots interviendront prioritairement en dehors des heures de cours ou dans des zones non occupées.
- Le prestataire proposera un plan de déploiement précisant les zones couvertes par les robots et celles restant sous intervention manuelle et humaine.
- Coordination obligatoire avec la direction du centre pour éviter toute gêne pédagogique.
- Mise en place d'un protocole de maintenance préventive et corrective, incluant les mises à jour logicielles.

Obligations du titulaire

- Fournir, installer et paramétrer les équipements robotisés.
- Former les agents et un référent du centre à la supervision des robots.
- Assurer la maintenance, la disponibilité opérationnelle et la gestion des consommables.
- Fournir un état mensuel incluant : données d'usage, incidents, performances, recommandations d'optimisation.

Protection des données

- Respect strict des règles de RGPD.
- Aucune captation d'image ou de données personnelles non indispensable au fonctionnement.
- Stockage sécurisé des données techniques, accès restreint et journalisé.
- Transmission au pouvoir adjudicateur d'une documentation sur la gestion des données et la cybersécurité.

8.3. Caractéristique des produits d'entretien :

Les produits utilisés par le titulaire devront bénéficier d'un éco label officiel ou équivalent.

Le Titulaire devra fournir la liste des produits proposés pour l'exécution des prestations. Cette liste sera accompagnée :

- ✓ D'une fiche technique (FT) précisant si possible la provenance et l'origine des produits,
- ✓ D'une fiche de données de sécurité (FDS)
- ✓ Les éco labels ou tout label équivalent ou tout autre moyen de preuve démontrant la conformité aux mêmes critères.

CCI Campus se réserve le droit d'interdire les produits dont l'utilisation serait susceptible de provoquer des dégradations ou nocifs pour l'environnement ou la santé. Tout produit ainsi interdit devra être remplacé par le Titulaire, à ses frais.

Tout dommage causé aux installations et équipements à la suite de l'utilisation d'un produit inadapté sera à la charge du Titulaire.

Par ailleurs, les produits d'entretien doivent également être fournis en quantité suffisamment importante pour assurer la bonne exécution de ces prestations au quotidien.

Stockage des produits : Le stockage des produits chimiques doit être effectué en veillant à limiter les risques chimiques en respect des préconisations de l'INRS

9. Collecte et évacuations des détrit

Les détrit

10. Contrôle des prestations

10.1. Etat de propreté au démarrage du marché :

Avant le début d'exécution des prestations ou au plus tard dans les 15 jours qui suivent, un état des lieux de propreté est établi contradictoirement entre le Représentant du Pouvoir Adjudicateur et le titulaire du marché.

Cet état des lieux porte sur la totalité ou sur une partie des locaux, au choix du titulaire.

Cet état des lieux fait l'objet d'un procès-verbal (annexe 3 du C.C.T.P) signé par les deux parties. Le titulaire peut indiquer les actions correctives dont il conseille la réalisation en supplément du forfait pour une mise en conformité du site.

10.2. Auto contrôle :

Le titulaire met en place un dispositif de contrôle interne, afin d'assurer une prestation de qualité conformément à ses engagements décrits dans son mémoire technique remis à l'appui de son offre.

La fréquence du contrôle interne est mensuelle à minima. Le titulaire fournit au représentant du Pouvoir Adjudicateur les comptes rendus ou relevés résultant de cet autocontrôle. Il doit les intégrer dans le dossier d'exploitation du site.

10.3. Contrôle contradictoire :

Les contrôles de qualité sont effectués contradictoirement entre CCI Campus et le titulaire. Toutefois des contrôles inopinés peuvent avoir lieu sans la présence du titulaire.

10.4. Suivi quotidien :

Le suivi quotidien sur site est formalisé par un cahier de liaison (ou autre dispositif informatisé proposé par le titulaire) broché et paginé, mis à disposition du représentant du pouvoir adjudicateur et du titulaire.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur :

- ✓ Vérifie que les prestations courantes et les prestations périodiques ont été réalisées conformément au cahier des charges,
- ✓ Note les dysfonctionnements relevés sur le site tant en matière de qualité de service qu'en terme de fourniture et mise ne place des consommables sanitaires.

Le titulaire :

- ✓ Note les dysfonctionnements relevés sur le site,
- ✓ Note les actions curatives mises en place pour remédier aux dysfonctionnements signalés par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Lorsqu'un dysfonctionnement est constaté sur la qualité de service le titulaire doit y remédier dans le délai auquel il s'est engagé dans son mémoire technique. En toute hypothèse, il remédie à ce dysfonctionnement dans un délai maximal de 48 heures.

10.5. Garantie de résultat

Les prestations de nettoyage sont à obligation de résultat, la fréquence minimale pour obtenir la qualité requise étant préconisées dans les tableaux figurant en annexe.

D'une manière générale le Titulaire garantit à CCI Campus :

- ✓ Le maintien en parfait état de propreté et d'hygiène des locaux, conformément aux prescriptions définies dans le présent C.C.T.P.,
- ✓ Les résultats fixés au présent marché et le respect des critères d'aspect, de confort, de propreté, d'hygiène et de sécurité décrits précédemment,
- ✓ Le respect des règles de sécurité et d'hygiène,
- ✓ La recherche permanente et optimale pour l'amélioration des résultats dans une démarche d'amélioration continue.

INSTALLATION DU CHANTIER

1. Locaux et matériels mis à la disposition du Titulaire

Un ou plusieurs locaux de rangement seront mis à la disposition du Titulaire en fonction des besoins.

Le titulaire signale immédiatement au Représentant du Pouvoir Adjudicateur, et confirme ensuite par écrit, toute défectuosité constatée avant ou pendant l'emploi des équipements de matériel et des installations mis à sa disposition. A défaut même dans le cas de leur utilisation dans des conditions normales, le titulaire est responsable des dégradations autres que l'usure normale et de leurs éventuelles conséquences.

Les réparations des équipements et des matériels désignés ci-dessus consécutives à un emploi irrationnel, à l'inobservation des consignes d'emploi ou des règles de sécurité sont effectuées par une entreprise spécialisée, choisie par CCI Campus sont à la charge du titulaire.

2. Fournitures d'électricité et d'eau

Les fournitures d'énergie et d'eau nécessaires à l'exécution proprement dite des prestations seront assurées gratuitement par CCI Campus.

Le Titulaire devra éviter tout éclairage superflu. En particulier, il veillera à ce que l'éclairage soit strictement limité au temps nécessaire à l'exécution des prestations dans ce local ; l'éclairage général de l'ensemble des locaux étant proscrit.

Le Titulaire devra également prendre toutes dispositions pour ne pas laisser couler l'eau inutilement.

ANNEXE N° 3
PROCÈS-VERBAL D'ÉTAT DE PROPRIÉTÉ DES LIEUX
(art 5.10.1 du CCTP)

LIEUX : ☐ Colmar ☐ Mulhouse ☐ Strasbourg

DATE : ... / ... / ...

Bâtiment et circulation	État de propreté correct	État de propreté moyen	État de propreté mauvais	Commentaires
Revêtement du sol et tapis				
Cloisons et portes vitrées				
Ascenseurs				
Escaliers				
Vitres				
Plinthes				
SANITAIRES	État de propreté correct	État de propreté moyen	État de propreté mauvais	Commentaires
Revêtement du sol				
Lavabo et robinets				
Urinoirs / Cuvettes				
Faïences murales				
Distributeurs				
Miroirs				
BUREAUX	État de propreté correct	État de propreté moyen	État de propreté mauvais	Commentaires
Revêtement du sol				
Mobilier et matériel				
Rebords de fenêtres				
SALLES DE COURS (Sols, mobiliers, rebords de fenêtres et poubelles)	État de propreté correct	État de propreté moyen	État de propreté mauvais	Commentaires
Salle N°				
Salle N°				
Salle N°				
Salle N°				
Salle N°				
Salle N°				
Salle N°				
Salle N°				

NOM ET SIGNATURE DU TITULAIRE :

NOM ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Actions de mise à niveau préconisées par le titulaire :

REPERAGE ET DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Locaux intérieurs :

DESIGNATIONS	TYPES DE MATERIAUX	SURFACES
SECTEUR A, B et C		
Circulations, couloirs et dégagement	Sols thermoplastique	819 m ²
Salle de cours	Sols thermoplastique	1191 m ²
Bureaux	Sols thermoplastique	338 m ²
Sanitaires sols.	Carrelage	156 m ²

Vitrages (surfaces indiquées sur 2 faces) :

LIEU	SURFACES
INSIDE	
Surface vitrée	115.2 m ²
SECTEUR A	
Surface vitrée	421 m ²
SECTEUR B	
Surface vitrée	350.8 m ²
SECTEUR C	
Surface vitrée	499 m ²

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Prestations	Fréquences	Résultats demandés	Contrôles	Surfaces / Description
➤ Aération des locaux. ➤ Nettoyage surfaces planes dégagées à savoir : ✓ Tables de l'espace restauration, ✓ Sols de la cafétéria, ➤ Nettoyage micro-ondes en libre-service (Salle de pause du personnel et Cafétéria) ➤ Vider les corbeilles à papier, tous détritux dans l'ensemble de l'établissement. ➤ Dans les salles de formation, nettoyage du tableau ➤ Nettoyage des ascenseurs. ➤ Extinction des lumières et fermeture à clé des bureaux. ➤ Passage sur les portes vitrées ayant des traces de doigt.	Traitement quotidien	Etat des lieux correct	Contrôle au quotidien	2504 m² Secteurs A, B, et C (Bureaux, couloirs de dégagement, escalier, sanitaire, salle de formation, Hall principal, espace coworking)
Nettoyage surfaces planes dégagées à savoir : ➤ Bureaux ➤ Rebords de fenêtres ➤ Radiateurs ➤ Les tables de cours. ➤ Dépoussiérage tout mobilier	Traitement trihebdomadaire 3 jours dans la semaine (Planning à soumettre au responsable de site)	Etat des lieux correct	Contrôle au quotidien	Tous les Bâtiments (Bureaux et salles de cours)
➤ Lavage des sols (circulation, bureaux et salles de classe) ➤ Les dégagements, escaliers dans l'ensemble de l'établissement	Traitement bihebdomadaire 2 jours dans la semaine (Planning à soumettre au responsable de site)	Etat des lieux correct	Contrôle au quotidien	Secteurs A, B et C Bureaux, salles de cours, couloirs de dégagement, escalier, Hall principal, espace coworking
Sanitaires : ➤ Nettoyage à savoir : ✓ Cuvettes, lunettes et urinoirs ✓ Chasses d'eau, ✓ Lavabos et miroirs ➤ Suivi du stock et rechargement des consommables	Traitement quotidien Matin et soir	Etat des lieux corrects et Rechargement des consommables (Papier hygiénique, savon et essuie-tout).	Contrôle au quotidien	➤ 26 toilettes

Prestations	Fréquences	Résultats demandés	Contrôles	Surfaces / Description
<u>Sanitaires :</u> ➤ Lavage complet murs et sols	Hebdo. 1 journée dans la semaine (Planning à soumettre au responsable de site)	Opération à date prévue dans la semaine avant intervention	Contrôle immédiat et commentaires sur fiche de suivi.	
➤ Désinfection des téléphones, claviers et souris. ➤ Vidage et nettoyage du réfrigérateur salle des formateurs et cafétéria				5 téléphones
<u>Application d'un produit de protection longue durée :</u> ➤ Procédure de décapage en profondeur ➤ Lustrage des sols thermoplastiques et carrelage avec produit long durée.	Semestre (Période décembre et juillet/août)			2348 m² (Sol PVC, Carrelage)
✓ Lavage des portes et des interrupteurs ✓ Enlèvement des traces de doigts et de chaussures sur les portes. ✓ Dépoussiérage des meubles hauts ✓ Dépoussiérage des portes manteaux et des encadrements de porte	Mensuel	Opération à date prévue la semaine avant intervention. Tous les travaux doivent être effectués en une fois.	Contrôle le lendemain et commentaires sur fiche de suivi.	✓ 120 portes ✓ 30 armoires
<u>Application d'un produit de protection sur :</u> ➤ Sols thermoplastiques à l'aide d'une autolaveuse ➤ Sols stratifiés des bureaux	Mensuel Application d'un produit de protection	Opération à date prévue la semaine avant intervention	Contrôle le lendemain et commentaires sur fiche de suivi avec un contrôle au quotidien	819 m²
<u>Tapis de sol à l'entrée :</u> Nettoyage des tapis de sol par extraction eau et produit détachant avec machine adaptée.	Mensuel Été	Opération à date prévue la semaine avant intervention	Contrôle le lendemain et commentaires sur fiche de suivi avec un contrôle au quotidien	4 Unités
	Quinzaine Automne et hiver			

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LA VITRERIE

Prestations	Fréquences	Demandes	Contrôles	Surfaces
Nettoyage des vitrages sur 2 faces Bâtiment A, C, D E et F				
<u>Vitrage sur les portes vitrées sur deux faces :</u> ➤ Hall d'entrée ➤ Patio pause-café ➤ Entrée du personnel bâtiment D ➤ Entrée du bâtiment A	Hebdo		Contrôle immédiat et commentaires sur fiche de suivi	100 m²
<u>Totalité des vitrages intérieurs et extérieurs sur les deux faces :</u> ➤ Tous les bâtiments	Semestriel	Opération à date prévue		1385 m²

NETTOYAGE DES EXTERIEURS « CCI CAMPUS MULHOUSE »

Prestations	Fréquences	Demandes	Contrôles	Surfaces / Description
<u>Ramassage des détritrus (exemple bouteilles, emballages...), vidage des cendriers et des poubelles :</u> ✓ Entrées des bâtiments ✓ Parking et abords	Quotidien	Etat des lieux correct	Contrôle au quotidien	Asphalte
<u>Déneigement des accès piétons parking :</u> ✓ Passage piétons accès secteurs A, B et C	A la demande	Etat des lieux correct	Contrôle après intervention	450m²